Étude de faisabilité juridique pour un projet de Système de gestion intelligente de l'énergie pour les bâtiments d'entreprise à forte consommation énergétique

L'étude de faisabilité juridique est une étape essentielle de la création d'une entreprise ou de la mise en œuvre d'un projet. Elle permet d'identifier les risques juridiques potentiels et de prendre les mesures nécessaires pour les minimiser.

Ce document présente une étude de faisabilité juridique pour le projet Eneroptima, un système de gestion intelligente de l'énergie pour les bâtiments d'entreprise à forte consommation énergétique.

# 1. Présentation du projet

## Nature du projet

Le projet Eneroptima vise à développer un système de gestion intelligente de l'énergie pour les bâtiments d'entreprise à forte consommation énergétique. Ce système permettra aux entreprises de réduire leurs factures d'énergie de 10 % au moins.

### Secteur d'activité

Le projet Eneroptima s'inscrit dans le secteur de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC)..

#### Marché cible

Le marché cible du projet Eneroptima est constitué des entreprises à forte consommation énergétique, telles que les industries, les hôpitaux et les hôtels.

### Objectifs du projet

Les objectifs du projet Eneroptima sont les suivants :

- ✓ Collecter les données de consommation énergétique des équipements du bâtiment.
- ✓ Visualiser la consommation énergétique en temps réel.
- ✓ Permettre aux utilisateurs de définir des objectifs de consommation énergétique.
- √ Générer des rapports d'audit sur la consommation énergétique.
- ✓ Proposer des solutions d'amélioration de la consommation énergétique.

# 2. Analyse juridique

Le code du numérique du Bénin, en vigueur depuis 2018, fournit un cadre juridique favorable au développement de ce type de projet.

• Livre I : Principes généraux

Article 1 : Le code du numérique a pour objet de régir les activités numériques au Bénin, notamment les communications électroniques, la poste, l'internet, la protection des données à caractère personnel, la cybersécurité et le commerce électronique.

Livre II : Communications électroniques

Article 13 : Les opérateurs de communications électroniques doivent respecter les droits des utilisateurs, notamment le droit à la protection de la vie privée.

• Livre IV : Internet

Article 20 : Les données à caractère personnel collectées et traitées via Internet doivent être collectées et traitées de manière loyale et transparente.

• Livre V : Protection des données à caractère personnel

Article 2 : Les données à caractère personnel sont toutes informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

Article 8 : Le traitement des données à caractère personnel est soumis aux principes suivants :

Licéité, loyauté et transparence ; Finalité ; Adéquation, pertinence et minimisation ; Exactitude ;

Conservation ; Intégrité et confidentialité ; Portabilité ; Responsabilité.

• Livre VI : Cybersécurité

Article 2 : La cybersécurité est l'ensemble des mesures techniques, juridiques et organisationnelles visant à protéger les systèmes d'information contre les menaces informatiques.

### Analyse du cadre juridique applicable

Le projet Eneroptima est soumis à un certain nombre de réglementations juridiques, notamment :

- La loi n° 2018-012 du 10 août 2018 portant Code du commerce du Bénin.
- La loi n° 2018-013 du 10 août 2018 portant Code de la consommation du Bénin.
- La loi n° 2019-003 du 29 janvier 2019 portant Code de la propriété intellectuelle du Bénin.

### Analyse des risques juridiques potentiels

L'analyse des risques juridiques potentiels du projet Eneroptima met en évidence les risques suivants :

• Risques liés au droit commercial

- Le risque de concurrence déloyale.
- Le risque de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle.
- Risques liés au droit du travail
- Le risque de licenciement abusif des salariés.
- Le risque de non-respect des normes de santé et de sécurité au travail.
- Risques liés au droit de la consommation
- Le risque de tromperie sur les caractéristiques du produit ou du service.
- Le risque de défaut de conformité du produit ou du service.
- Mesures de mitigation des risques

Les mesures de mitigation des risques juridiques potentiels du projet Eneroptima sont les suivantes :

- Risques liés au droit commercial
- La mise en place d'une stratégie de protection de la propriété intellectuelle.
- La conclusion d'un accord de non-concurrence avec les salariés.
- Risques liés au droit du travail
- La mise en place d'un système de sécurité au travail conforme aux normes en vigueur.
- Risques liés au droit de la consommation
- La mise en place d'une politique de transparence sur les caractéristiques des produits et services.
- La mise en place d'un système de contrôle qualité conforme aux normes en vigueur.